

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2018

Le conseil municipal, dûment convoqué le 26 janvier 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Michèle PAEMELAERE - Patricia ALLOUCHE - Jean-Marie MANGEOT - Elizabeth MAQUET - Martial FAILLET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET

Excusée : Marie-Jeanne LIATOUT

Absents : Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Le compte-rendu de la séance du 9 janvier 2018 n'apporte aucune remarque.

AVENANT AU BAIL DE LA BOULANGERIE

Monsieur le maire rappelle que le Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE, en date du 8 novembre 2017, a prononcé la liquidation judiciaire à l'encontre de la SASU CABP.

Au cours d'une rencontre avec les élus le 25 janvier 2018, la société Les Millefeuilles de Simonette représentée par Madame Carol ALLOUCHE s'est portée reprenneur du fonds de commerce à compter du 20 mars 2018. Il a été convenu de la gratuité de la location pendant 3 mois.

Monsieur LAPIERRE fait remarquer que le bail est repris au même titre que le fonds de commerce et court à compter de la signature de l'acte chez le notaire. Il fait part également des risques concernant l'assurance pendant cette période transitoire.

Monsieur DUSSAUGE signale les différents travaux à réaliser : rideaux à changer, portes automatiques à réparer, points lumineux. Les devis sont en cours de réalisation.

Dans l'attente de plus d'informations sur les dates et l'assurance, ce point est reporté.

CONVENTION DE FOURRIERE

Monsieur le Maire rappelle que la SPA ne propose plus ses services de fourrière et présente le contrat proposé par le groupe SACPA pour la gestion de la fourrière animale. Moyennant une redevance de 0,90 €/HT par an et par habitant. Cette société assurera la capture et prise en charge des animaux divagants sur la voie publique, le transport et la garde en fourrière des animaux errants sur la commune. La fondation CLARA, du groupe SACPA propose la capture, vaccination, stérilisation et relâcher les chats non identifiés sur leur lieu de capture, moyennant 95 € TTC par chat capturé et 135 € TTC par chatte capturée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention proposée par le groupe SACPA d'un montant de 0,90 € par an et par habitant, soit la somme de 1 217,70 € HT (par 2 voix CONTRE et 10 POUR) et accepte la convention proposée par la fondation CLARA pour la capture des chats (par 1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 8 POUR).

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRETIEN DE VOIRIE

Ce point est reporté, la communauté de communes de la DOMBES n'ayant pas encore délibéré.

CONVENTION CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES POINTS D'EAU INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle que les contrôles périodiques des PEI sont effectués au titre de la police administrative de la D.E.C.I. (article R.2225-9 du C.G.C.T.). Ils sont placés sous l'autorité du maire ou du président de l'E.P.C.I à fiscalité propre. Ils sont matériellement pris en charge par le service public de D.E.C.I.

Ces contrôles étaient préalablement effectués par les pompiers, mais le SDIS a récemment informé les communes de l'arrêt de cette prestation.

La Communauté de Communes de la Dombes, pour répondre à ce besoin des communes, a mis en place une structure en affectant des agents pour les contrôles et leur suivi administratif, ce contrôle sera effectué à titre gratuit.

Le SDIS doit mettre à disposition de la CCD les débitmètres courant mars 2018, par conséquent, les contrôles ne pourront débuter avant cette date.

Pour formaliser ce partenariat, il convient de signer une convention entre la Communauté de Communes et les Communes intéressées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention pour la réalisation du contrôle périodique des Points d'Eau Incendie (PEI).

CONVENTION DE PARTENARIAT BIBLIOTHEQUE

Monsieur le maire présente la convention de partenariat entre la commune et le département de l'AIN. La collectivité s'engage à consacrer un local accessible aux personnes en situation de handicap, à allouer un budget, à mettre à disposition un ordinateur ainsi qu'une connexion internet, à désigner une personne responsable, à participer au renouvellement des ouvrages prêtés par le département. Le Département s'engage à fournir les services correspondants, à abonder en ressources et documents, à conseiller et accompagner dans le cadre de différents projets (culturels et numériques, mis en réseau, recrutement, etc ...) désigner un référent pour accompagner et conseiller l'équipe bibliothécaire. La commune de SAINT MARCEL remplit tous ces engagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE GAZ

Monsieur le maire rappelle que la commune est membre du groupement d'achat de gaz depuis le 1^{er} janvier 2015, l'accord arrive à échéance au 31 décembre 2018 le SIEA et sollicite l'accord de l'assemblée pour continuer cette mutualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 8 POUR approuve la convention pour le groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée la demande d'annulation, pour des raisons familiales, de la location de la salle des fêtes pour le 13 mai 2018. Une somme de 100 Euro avait été encaissée pour cette réservation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cette somme.

QUESTIONS DIVERSES

- une demande d'aide est présentée pour un gymnaste habitant la commune et devant participer aux championnats du monde de gymnastique acrobatique. L'assemblée décide d'attribuer une somme de 500 € lors du vote du budget.
- Liste des propositions des adjoints à mettre au budget.
- Consultation travaux école, deux lots infructueux (électricité et Ventilation).
- Problématique accueil des petits (maternelle) de plus en plus nombreux , alors qu'il n'y a que 18 places.
- Recrutement d'une personne pour aider en cantine 2h00 par jour, sur 4 jours pendant le temps des 2 services.
- Présentation des devis agencement placard mairie pour archives.
- Point sur les devis pour remise en état de la boulangerie.

La séance est levée à 22h 56.